

**COMPTES SEMESTRIELS
CONSOLIDÉS BGAAP
ORES ASSETS
30 JUIN 2024**

Bilan consolidé de la situation financière au 30 juin 2024

En k€	30/06/2024	31/12/2023	DIFFERENCE
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	4.178.256	4.118.105	60.151
Immobilisations incorporelles	73.912	69.505	4.407
Immobilisations corporelles	4.091.840	4.034.452	57.388
Immobilisations financières	12.503	14.148	(1.644)
ACTIFS CIRCULANTS	615.788	672.238	(56.450)
Créances à plus d'un an	7.699	7.263	436
Stocks et commandes en cours d'exécution	102.041	87.861	14.180
Créances à un an au plus	187.520	227.102	(39.582)
<i>Créances commerciales</i>	172.296	157.470	14.827
<i>Autres créances</i>	15.224	69.633	(54.408)
Placements de trésorerie	5.313	9.007	(3.694)
Valeurs disponibles	26.783	108.173	(81.390)
Comptes de régularisation	286.432	232.832	53.600
TOTAL ACTIF	4.794.044	4.790.343	3.701
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	1.994.219	1.948.878	45.341
Apport	864.445	867.464	(3.019)
Plus-values de réévaluation	418.459	429.610	(11.151)
Réserves consolidées	711.297	651.776	59.521
Subsides en capital	18	28	(10)
INTERETS DE TIERS	3	3	(0)
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	19.205	22.325	(3.121)
Provisions pour risques et charges	19.205	22.325	(3.121)
DETTES	2.780.617	2.819.136	(38.520)
Dettes à plus d'un an	2.151.669	2.054.669	97.000
<i>Dettes financières</i>	2.149.282	2.052.282	97.000
<i>Autres dettes</i>	2.388	2.388	0
Dettes à un an au plus	584.833	672.167	(87.334)
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	167.776	209.001	(41.225)
<i>Dettes financières</i>	31.779	0	31.779
<i>Dettes commerciales</i>	164.250	225.392	(61.142)
<i>Acomptes sur commandes</i>	88.681	75.235	13.446
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	64.342	71.677	(7.335)
<i>Autres dettes</i>	68.005	90.862	(22.857)
Comptes de régularisation	44.115	92.300	(48.185)
TOTAL PASSIF	4.794.044	4.790.343	3.701

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2024

En k€	30/06/2024	30/06/2023	DIFFERENCE
CHIFFRE D'AFFAIRES	563.372	584.588	(21.215)
EN-COURS DE FABRICATION	2.024	1.139	885
PRODUCTION IMMOBILISEE	95.835	96.060	(225)
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	27.355	35.829	(8.473)
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENTS	600	0	600
VENTES ET PRESTATIONS	689.186	717.615	(28.429)
APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES	(73.179)	(93.806)	20.627
SERVICES ET BIENS DIVERS	(264.564)	(316.384)	51.820
REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	(144.920)	(145.818)	898
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(27.758)	(21.518)	(6.240)
COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(510.422)	(577.526)	67.104
EBITDA	178.764	140.089	38.675
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR	(87.717)	(84.883)	(2.835)
REDUCTIONS DE VALEUR CREANCES COMMERCIALES	279	(931)	1.210
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.121	28.307	(25.187)
EBIT	94.447	82.583	11.863
PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	367	1.737	(1.369)
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3.722	5.312	(1.589)
PRODUITS FINANCIERS	4.090	7.049	(2.959)
CHARGES DES DETTES	(25.910)	(19.511)	(6.399)
AUTRES CHARGES FINANCIERES	(153)	(175)	22
CHARGES FINANCIERES	(26.064)	(19.687)	(6.377)
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOTS	72.473	69.945	2.528
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(22.209)	(14.589)	(7.620)
REGULARISATION D'IMPOTS	0	496	(496)
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(22.209)	(14.093)	(8.117)
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	50.263	55.852	(5.589)
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	0	847	(847)
BENEFICE (PERTE) CONSOLIDEE DE L'EXERCICE	50.263	56.699	(6.436)

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du groupe ORES

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et ses filiales. Celles-ci sont, d'une part, ORES sc, détenue à 99,72% et, d'autre part, de Connexio, créée pour gérer les activités de « centre de contact » du Groupe et détenue à 93%. Dans ces deux filiales, le solde des actions est détenu par sept des intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets (Finest, Finimo, Idefin, IEG, CENEO, IPFBW, Sofilux). A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Connexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe évolue dans un cadre particulier : la gestion des réseaux de distribution est une activité régulée à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité du Groupe. Il décrit notamment les principes ainsi que les modalités de détermination et de contrôle des tarifs, ceux permettant d'établir les revenus autorisés et donc les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs. Il détermine également la rémunération des capitaux investis octroyés aux associés, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation,...

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies (Belgique), qui est également l'adresse du siège d'ORES Assets.

Les comptes consolidés d'ORES Assets au 30 juin 2024 ont été établis sur la base des règles d'évaluation arrêtées fin 2023 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

B. COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2024

Tout au long du 1^{er} semestre 2024, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « investir ensemble dans une transition énergétique pour tous ». Des investissements plus importants qu'à la même date l'année précédente ont été réalisés. Le plan d'actions pour moderniser le réseau basse tension à l'heure de la transition énergétique a été présenté. Les réflexions se sont poursuivies en interne, accompagnées de projets-pilotes, ainsi qu'en externe, notamment dans des groupes de travail initiés par le Gouvernement wallon sur la coordination de la réponse à apporter à la transition énergétique pour les réseaux électriques de distribution et de transport local, notamment par la flexibilité. Deux cartes interactives ont été publiées sur le site internet afin d'informer le public sur les risques de décrochage des installations photovoltaïques et les investissements prévus pour y remédier. La vectorisation des plans

du réseau électrique a débuté, autorisant la mise en place d'une puissante base de données en remplacement des plans papiers ou digitaux. Par ailleurs, la conversion du réseau de distribution du gaz pauvre au gaz riche s'est terminée en juin.

Le 1^{er} semestre 2024 a vu également des avancées dans l'obtention des moyens nécessaires pour réussir ce plan stratégique. Tout d'abord, les revenus autorisés d'ORES Assets pour la période tarifaire 2025-2029 ont été approuvés par la CWaPE. C'est l'aboutissement de la première des deux étapes qui permet de fixer les tarifs de distribution pour la période régulatoire 2025-2029 et donc de définir l'enveloppe budgétaire mise à disposition pour ces années. Par ailleurs, le Gouvernement wallon a approuvé deux arrêtés relatifs à l'octroi de subventions afin d'accélérer la transition énergétique et accordant au total plus de 145 millions d'euros à ORES Assets. Pour terminer, dans un contexte de pénurie sur le marché de l'emploi, ORES a mis en place une opération avec le FOREM pour former des électriciens.

Le Parlement wallon a adopté une modification du décret électricité en vue notamment d'instaurer le déploiement généralisé des compteurs électriques communicants chez tous les clients wallons avant 2030. La CWaPE a mis en conformité sa méthodologie tarifaire 2025-2029 avec ces nouvelles dispositions décrétales. ORES s'organise pour mettre en place ce déploiement généralisé. De nouvelles propositions de revenu autorisé et de business cases 2025-2029 pour l'électricité sont en préparation et devront être transmises à la CWaPE en octobre. L'adoption du texte légal instaurant une indemnisation des prosumers dont les onduleurs « décrochent » en raison des congestions sur le réseau a quant à elle été reportée.

Les évènements suivants sont également à relever pour le 1^{er} semestre 2024. Le transfert de cinq entités communales de la Ville de Couvin (Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny) d'ORES Assets vers l'AIESH pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité a été opérationnalisé au 1^{er} janvier 2024. ORES a participé à la concertation organisée par la CWaPE qui a débouché sur la publication le 15 juillet 2024 des lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension (électricité) en Région wallonne pour les années 2026 à 2029. ORES a mis en place de nouvelles valeurs : agir, impacter, rigueur et transparence. Un Mémoire a été préparé en vue des élections fédérales, régionales et communales de juin et octobre 2024. Les travaux relatifs aux informations en matière de durabilité se sont poursuivis avec, d'une part, la publication du bilan carbone pour les exercices 2022 et 2023 ainsi que, d'autre part, la préparation de l'analyse de double matérialité du groupe, sur la base d'une large consultation des parties prenantes internes et externes.

Comme évoqué dans les faits importants ci-dessus, le Gouvernement wallon a approuvé des arrêtés relatifs à l'octroi de subventions afin d'accélérer la transition énergétique. Ces subsides serviront en effet à financer des investissements à réaliser entre 2024 et 2027 en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique. Pour rappel, le Groupe ORES avait reçu fin 2023 une avance sur ces subsides de 7,8 M€, comptabilisés actuellement en autres dettes courantes. Une seconde avance a été reçue en juillet d'un montant de 25 M€.

Bien que le Groupe ait reçu les notifications de la Région Wallonne quant à l'obtention de la totalité du subside, aucune créance envers la Région Wallonne estimée à 137 M€ ainsi qu'aucun subside en capital

estimée à 145 M€ n'ont encore été comptabilisés dans les comptes à fin juin 2024. En effet, certains éléments des arrêtés publiés doivent encore être clarifiés et certaines conditions du maintien du subside doivent encore être précisées au cours du second semestre 2024 afin de lever toutes les incertitudes quant au caractère certain du subside.

C. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1) Éléments du compte de résultats consolidé au 30 juin 2024

En k€	30/06/2024	30/06/2023
VENTES ET PRESTATIONS	689.186	717.615
COÛTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(594.740)	(635.032)
BENEFICE D'EXPLOITATION (EBIT)	94.447	82.583
PRODUITS FINANCIERS	4.090	7.049
CHARGES FINANCIERES	(26.064)	(19.687)
BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	72.473	69.945
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(22.209)	(14.093)
BENEFICE DE L'EXERCICE	50.263	55.852
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	0	847
BENEFICE CONSOLIDE DE L'EXERCICE	50.263	56.699

La REMCI, rémunération équitable moyenne des capitaux investis, est la rémunération à laquelle ORES Assets a droit, conformément à la méthodologie tarifaire, pour son activité « Gestion des Réseaux ». Elle constitue l'essentiel du bénéfice du Groupe et s'élève à 53.927 k€ à fin juin 2024 contre 52.622 k€ à fin juin 2023 (+1.305 k€).

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 563.372 k€ contre 584.588 k€ à fin juin 2023. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie, les ventes d'énergie aux clients protégés ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers.

Bien que les volumes facturés en électricité soient en baisse par rapport à juin 2023 (-1,5%), la redevance de transit est en hausse de 82.231 k€. Cela s'explique essentiellement par l'impact négatif sur le chiffre d'affaires de juin 2023 de la correction de la redevance de transit non relevée (RTNR) de l'année 2022 pour un montant de 73.112 k€ (voir le rapport annuel de 2023 pour davantage d'informations). Cette correction avait été intégralement compensée par une hausse des actifs régulatoires, ce qui explique en partie la variation à la baisse des soldes régulatoires en juin 2024 (-89.047 k€).

Quant à la redevance de transit gaz, elle est en hausse (+ 4.170 k€) en raison de la croissance des volumes facturés de 2,3% mais aussi suite à l'augmentation des tarifs périodiques de l'année 2024.

Enfin, le solde de transport baisse significativement (-20.627 k€), notamment dû au fait que son estimation à fin juin 2024 génère une charge de 5.907 k€ tandis que celle de juin 2023 était un produit de 14.719 k€.

2) Éléments du bilan consolidé au 30 juin 2024

Le total bilantaire s'élève à 4.794.044 k€ par rapport à 4.790.343 k€ à fin décembre 2023.

Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 73.912 k€ (c/ 69.505 k€ à fin 2023) sont constituées principalement de dépenses relatives à des projets informatiques et de frais de développement (Smart Grids – « *développement de réseaux intelligents* » et Switch – « *compteurs communicants* »).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.091.840 k€ à fin juin 2024 par rapport à 4.034.452 k€ au 31 décembre 2023 (+57.388 k€). Cette évolution s'explique principalement par les nouveaux investissements nets du premier semestre (149.259 k€, déduction faite des interventions clientèle de 36.136 k€). Les deux autres éléments expliquant cette évolution sont d'une part, les amortissements pratiqués sur les immobilisés et sur la plus-value à fin juin 2024 pour 82.737 k€ et d'autre part, la diminution des immobilisations corporelles d'un montant net de 9.127 k€ suite au le transfert de l'activité de gestion des réseaux de distribution d'électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH au 1^{er} janvier 2024.

Les immobilisations financières d'un montant de 12.503 k€ (c/ 14.148 k€ fin 2023) sont constituées de :

- une participation dans Igretec et dans Laborelec pour 17 k€ ;
- une participation dans Atrias, cette société étant mise en équivalence pour 3 k€ ;
- une avance à la société à Atrias pour 9.411 k€ (transfert de 1.575 k€ en créance à court terme dont le remboursement est prévu au second semestre 2024;
- autres garanties et cautionnements pour une valeur de 3.072 k€.

Les créances à plus d'un an augmentent de 436 k€ par rapport à 2023 (7.263 k€ au 31 décembre 2023). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP¹ prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 102.041 k€ et sont composés de marchandises (89.179 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (12.862 k€). L'évolution à la hausse du stock de marchandises s'explique surtout par la hausse de l'activité nécessitant un stock plus élevé pour y faire face et un grand nombre de chantiers en cours de réalisation ainsi que, dans une moindre mesure, par l'évolution à la hausse des prix des matières premières.

Les créances commerciales s'élèvent à 172.296 k€ (c/ 157.470 k€ fin 2023) et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances envers la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public ou OSP) ainsi que du montant des notes de crédit à recevoir. La hausse provient, entre autres, de l'étalement de paiement accordé à quelques clients pour des dossiers de travaux de raccordement importants.

¹ L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

La rubrique « autres créances » (15.224 k€ c/ 69.633 k€ fin 2023) comprend notamment les impôts et précomptes à récupérer (2.744 k€), les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (1.755 k€), les montants à recevoir dans le cadre de ventes de créances (3.799 k€), une partie de l'avance consentie à Atrias à récupérer (1.575 k€) ou encore les créances vis-à-vis de la Région wallonne (1.707 k€), notamment pour le placement de compteurs communicants. Le solde de réconciliation de transport estimé à fin décembre 2023 (36.804 k€) et soldé au premier semestre 2024, lors de la réconciliation définitive, justifie en grande partie la baisse de cette rubrique.

Les placements de trésorerie (5.313 k€) sont en diminution de 3.694 k€ par rapport à fin décembre 2023. Ils sont constitués essentiellement de placements en SICAV et sur comptes à terme.

Les valeurs disponibles (26.783 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (286.432 k€ c/ 232.832 k€ fin décembre 2023) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 6.772 k€, la redevance de voirie gaz (18.252 k€), les soldes régulatoires relatifs à la redevance de transport et à la cotisation fédérale (12.565 k€), les charges diverses à reporter (35.199 k€) et les actifs régulatoires liés à la distribution pour 201.986 k€, en augmentation de 29.150 k€.

Passif

Les apports s'élevaient au 30 juin 2024 à 864.445 k€ et sont en diminution par rapport à la situation du 31 décembre 2023 (867.464 k€). Cette diminution (-3.019 k€) provient de l'impact sur ces apports du transfert de l'activité de gestion du réseau de distribution électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH, actée au 1^{er} janvier 2024. Au 30 juin 2024, les apports sont dès lors représentés par 66.154.791 parts, soit une diminution de 167.196 parts comparativement au 31 décembre 2023.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 418.459 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations en 2001 pour l'activité électricité et en 2002 pour l'activité gaz. Cette rubrique est en diminution de 11.151 k€ suite à l'amortissement pratiqué au taux de 2% l'an (10.383 k€) et en conséquence du transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH (768 k€).

Les réserves consolidées augmentent de 59.521 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 10.383 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation ») ;
- au transfert dans le cadre du transfert de l'activité gestion du réseau de distribution électricité de la Ville de Couvin à l'AIESH pour -1.125 k€ ;
- au report du bénéfice enregistré à fin juin 2024 d'un montant de 50.263 k€.

Le compte subsides en capital (18 k€) représente le solde du subside reçu de la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (projet Switch).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES sc cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement (cession totale de 7 parts).

Les provisions pour risques et charges s'élevaient à 19.205 k€ à fin juin 2024 contre 22.325 k€ fin 2023. La diminution provient de la conclusion de certains dossiers relatifs à l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW Terres) sur les terres excavées, de la clôture d'un litige social et par le démarrage des travaux de vectorisation.

Les dettes à plus d'un an (2.151.669 k€ c/ 2.054.669 k€ à fin 2023) sont constituées principalement d'emprunts contractés auprès des établissements de crédit et de la Sowafinal (236.973 k€) ainsi que d'emprunts contractés par ORES sc (1.912.308 k€) pour le compte de sa maison-mère. La variation de ce poste par rapport à 2023 correspond à la souscription de nouveaux emprunts durant le premier semestre 2024 pour un montant de 100.000 k€ et au transfert de 3.000 k€, représentant la quote-part de ces nouveaux emprunts venant à échéance dans l'année.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (167.776 k€) sont constituées par le capital des emprunts bancaires à rembourser jusqu'au 30 juin 2025.

Durant ce premier semestre, ORES a émis des billets de trésorerie court terme dans le cadre de son programme de billets de trésorerie. Au 30 juin 2024, l'encours émis est de 32.500 k€. Le montant des dettes financières (31.779 k€) équivaut à la partie de capital à rembourser en fin d'année.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (164.250 k€ c/ 225.392 k€ au 31 décembre 2023). La diminution provient, en majeure partie, d'un solde de factures à payer moindre à fin juin 2024, notamment au niveau des achats d'énergie, ainsi que des factures à recevoir moins élevées qu'à fin décembre 2023.

Les acomptes sur commandes (88.681 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 64.342 k€ (c/ 71.677 k€ fin 2023) reprennent :

- les dettes fiscales (4.568 k€) : le solde de précompte professionnel à payer ainsi que la provision fiscale basée sur le résultat du premier semestre 2024 ;
- la TVA à payer sur les opérations du mois de juin 2024 (4.181 k€) ;
- les dettes salariales et sociales (55.593 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS, ainsi que la provision pour pécule de vacances à payer en 2024-2025 et diverses cotisations annuelles (Inami).

La rubrique autres dettes (68.005 k€), en baisse de 22.857 k€, reprend notamment le solde du compte courant lié au fonds social, une dette vis-à-vis de RESA, diverses avances reçues pour l'extension du tarif social, pour le remboursement du tarif prosumer, pour les primes énergie ainsi que dans le cadre d'un subside lié à la transition énergétique. Cette diminution s'explique en grande partie par le paiement du

solde des dividendes 2023 en juin 2024 (11.315 k€) à l'issue de l'Assemblée générale de juin 2024 et par l'utilisation d'une partie des avances reçues de la Région wallonne et de l'Etat fédéral dans le cadre de l'octroi de ces primes par l'intermédiaire du Groupe (11.279 k€).

Les comptes de régularisation du passif (44.115 k€ c/ 92.300 k€ fin 2023) sont constitués, entre autres :

- de la RTNR (26.576 k€), en baisse de 39.822 k€ ;
- de charges financières essentiellement relatives aux emprunts obligataires, aux emprunts bancaires et aux billets de trésorerie (9.752 k€) ;
- de la quote-part de l'acompte sur redevance de voirie gaz restant à verser à la Région wallonne (2.343 k€) ;
- d'indemnités (1.627 k€) reçues pour couvrir des rentes futures.

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2024 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, le 17 octobre 2024

Christophe
Colson
(Signature)

Signé numériquement
par Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe
Colson (Signature),
c=BE
Date : 2024.10.17
12:36:45 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON